

COMITÉ SYNDICAL

Vendredi 18 octobre 2019 à 9h30
Salle Delaroze de l'espace de la Gâchère à PALLUAU

COMPTE-RENDU

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent
<i>Communauté de communes Challans-Gois Communauté</i>			
M. Auguste GUILLET	X		
M. Jean-Luc MENUET			X
<i>Communauté de communes Océan- Marais de Monts</i>			
M. Jean-Michel ROUILLE	X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>			
M. Sébastien PAJOT			X
M. Jean-François PEROCHEAU			X
M. Alain PERROCHEAU	X		
M. Jean TESSIER	X		

Délégué suppléant	Présent	Excusé	Absent
M. Patrick CHANSON			X
M. Bertrand GUILLOT			X
M. Louis-Marie GUILBAUD		X	
M. Jean CHAUVIN			X
M. Claude GROUSSIN	X		
M. Maurice GUILLET			X
M. Jean LAMBERT			X

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent
<i>Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie</i>			
Mme Josette ALABERT			X
M. Joseph ARNAUD	X		
M. Hervé BESSONNET	X		
M. Jean BROSSARD			X
M. Franck BUCHOU			X
M. Jean-Paul CHATELLIER			X
M. Jean-Daniel CROCHET	X		
M. Christian DURANTEAU	X		
Mme Isabelle DURANTEAU		X	
Mme Josette GATEAU			X
M. Jean GROSSIN		X	
M. Claude JOLLY	X		
M. Loïc NAULET			X
M. Laurent PONTOIZEAU	X		
M. Philippe POUCKET	X		
M. Michel REMAUD		X	
Mme Françoise SIMON		X	
Mme Josette VIAUD			X
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>			
M. Guy AIRIAU			X
M. Guillaume BUTEAU	X		
M. Philippe CLAUTOUR	X		
Mme Christine COLLIGNON			X
M. Philippe CROCHET			X
M. Jérôme GIRARDEAU	X		
M. Fabrice GUILLET	X		
M. Guy JOLLY		X	
M. Bernard METAIREAU		X	
M. Pascal MORINEAU			X
M. Guy PLISSONNEAU			X
M. Xavier PROUTEAU		X	
M. Didier VOINEAU			X
<i>La Roche sur Yon Agglomération</i>			
Mme Marlène GUILLEMAND			X
M. Tanguy GUILLET	X		

Délégué suppléant	Présent	Excusé	Absent
M. Philippe BERNARD			X
Mme Françoise BOURGOIN			X
M. Raymond DUPE			X
Mme Laurence GARREAU			X
M. Jean-Pol GIROT			X
M. Yves GLACIAL			X
M. Lionel GOISEAU			X
M. Claude GUIBERT	X		
M. Hubert GUYON			X
M. Sylvain LIAIGRE			X
M. Alphonse MARTINEAU			X
M. Dominique MARTINEAU			X
M. Jean MARTINEAU			X
M. Loïc MARTINEAU			X
M. André MENUET			X
Mme Julie REMAUD		X	
M. Franck TESSON			X
M. René VIAUD		X	
M. Eric BARTHELEMY		X	
M. Jean-Philippe BODIN			X
M. Robert BOURASSEAU	X		
M. Philippe BRIEAU			X
Mme Gaëlle CHAMPION			X
Mme Catherine COULON- FEBVRE			X
M. Jean-Yves DUPE	X		
M. Christophe GAS			X
M. Pierre-Marie GUICHOUX			X
Mme Evelyne LEGALL	X		
Mme Dominique LEFRANC- QUEFFURUS			X
M. Mickaël PERAUDEAU			X
M. Didier VERDON			X
Mme Anne AUBIN-SICARD		X	
M. Pascal THIBAUT			X

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

ETAIENT PRESENTS

M. Guy BARBEREAU, Association syndicale du barrage des Vallées.

M. Jean-Claude GROLLIER, Président de l'Association syndicale du barrage des Vallées et membre de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.

M. Jean-Guy GAZEAU, Président de l'Association syndicale des marais de la Vie.

M. Michel MORILLEAU, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

M. Patrick JONCOUR, Trésorier de Saint Gilles Croix de Vie.

Mme Anne PAPIN, Animatrice du SAGE, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

M. Ludovic PRIOU, Technicien rivière et marais principal, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Mme Nadia REMAUD, Agent de gestion administrative et financière, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS

M. Alain BOURMAUD, Association syndicale du barrage des Vallées.

M. Jean-Claude GUYON, Président de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.

M. Georges BESSONNET, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.

M. Alain BILLET, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.

M. Pierre BURGAUD, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.

M. Jean RABALLAND, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.

M. Hervé BREMAUD, Président de l'Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez.

M. Raymond BERTHOME, Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez.

M. Anthony COUETARD, Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez.

M. Luc MOREAU, Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez.

M. Georges COLLINET, Président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.

M. Dominique MERCERON, Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.

M. Bernard VINCENT, Président de l'Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.

M. Philippe GILLET, Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.

M. Gilles MENARD, Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.

M. Daniel RABILLE, Association syndicale des marais de la Vie.

M. Jean-Claude MERCERON, Président d'honneur du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Mme Maggy GRILA, Conseil Départemental de la Vendée - Service Eau.

PRÉAMBULE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Après s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'en vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical désigne M. Joseph ARNAUD pour assurer la fonction de secrétaire de séance lors du Comité Syndical du 18 octobre 2019.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 20 JUIN 2019

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de procéder à l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 20 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le procès-verbal du Comité Syndical du 20 juin 2019.

INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération en date du 26 novembre 2015, et conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité Syndical a donné délégation au Bureau et au Président pour prendre certaines décisions.

Il indique ensuite que le Bureau et le Président doivent rendre compte à chacune des réunions du Comité Syndical des décisions prises en vertu de cette délégation.

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau dans l'exercice desdites délégations.

I - AFFAIRES PRESENTANT UN INTERET COMMUN

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY

Suite à la prise de compétence « SAGE » par les communautés de communes Challans-Gois et Océan-Marais de Monts, Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de procéder à une modification statutaire, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20 du CGCT afin de :

- retirer à l'article 1^{er} des statuts les communes de CHALLANS, SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON et SOULLANS qui en application du principe d'exclusivité, n'adhèrent plus à la mission SAGE réalisée par le syndicat mixte ;
- de modifier l'article relatif au Comité Syndical (article 7) afin de diminuer le nombre de délégués de 43 à 40.

Il précise que la modification des statuts proposée intègre également différentes recommandations des services de la Préfecture de la Vendée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay telle que présentée par Monsieur le Président,
- décide de soumettre aux EPCI membres, l'approbation des nouveaux statuts selon la procédure prévue à l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

2. ELECTIONS 1^{ER} ET 5^{EME} VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire de procéder à la réélection du 1^{er} vice-président et du 5^{ème} vice-président du Syndicat Mixte.

Après avoir désigné deux assesseurs : M. Guillaume BUTEAU et M. Robert BOURASSEAU, le Comité Syndical procède aux élections afférentes.

Résultat des élections :

- M. Jean-Michel ROUILLE, 1^{er} vice-président, 21 suffrages obtenus sur 21 votants,
- M. Guy AIRIAU, 5^{ème} vice-président, 21 suffrages obtenus sur 21 votants.

3. MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, modifie la commission d'appel d'offres comme suit :

Président : M. Hervé BESSONNET	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Jean-Michel ROUILLE	Mme Christine COLLIGNON
M. Jean GROSSIN	M. Bernard METAIREAU
M. Christian DURANTEAU	Mme Josette ALABERT
M. Jean TESSIER	Mme Françoise SIMON
Mme Isabelle DURANTEAU	

4. DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du Budget principal 2019 afin d'intégrer de nouvelles opérations pour compte de tiers relatives à l'aménagement d'abreuvoirs, la pose de clôtures et la réalisation de passages à gué.

Il soumet ensuite à l'examen du Comité Syndical la décision modificative n° 2 du budget principal.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n° 2 du budget principal de l'année 2019 présentée.

5. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » ET FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DU SYNDICAT MIXTE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Comité Syndical décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Vendée,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vendée en date du 25 juin 2019 portant attribution de la convention de participation au prestataire TERRITORIA MUTUELLE,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 15 octobre 2019,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Article 1** : d'autoriser le Président à adhérer à la convention de participation d'une durée de 6 ans avec TERRITORIA MUTUELLE, pour le risque « prévoyance » dans les conditions tarifaires exposées.
- **Article 2** : de fixer le montant mensuel de la participation du Syndicat Mixte à huit (8) euros par agent, sur la base d'un temps complet, et pour les garanties 1, 2, 3 et 4.
Le montant de la participation est plafonné au montant de la cotisation dû par l'agent. Il est exprimé en euros bruts.
La participation sera versée au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.
- **Article 3** : de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

II – SAGE DU BASSIN DE LA VIE ET DU JAUNAY

1. FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX VIE ET JAUNAY 2019-2021

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) est la structure porteuse du SAGE, et qu'à ce titre, il assure la mission d'animation du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay et la coordination de ses contrats de mise en œuvre (Contrats Régionaux de Bassin Versant et Contrats Territoriaux).

Il indique que conformément au 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'accompagnement des animations des SAGE et des Contrats Territoriaux doit s'appuyer désormais sur une feuille de route partagée qui précise les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vie et Jaunay pour la période 2019-2021, validée par la CLE lors de sa séance du 12 septembre 2019.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, émet un avis favorable sur la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie et Jaunay pour la période 2019-2021.

III - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président indique les dates des prochaines réunions :

- Comité Syndical :
 - o Jeudi 28 novembre 2019 à 9h30 à COËX
- Bilan annuel 2019 de la lutte contre les espèces invasives :
 - o Mardi 10 décembre 2019 à 18h30 à SAINT-MAIXENT-SUR-VIE

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE.

A Givrand, le 22 octobre 2019

Le Président,



Hervé BESSONNET